



# CHARTRE DE L'ENTRAINEUR

**Saison 2026 / 2027**

En acceptant la responsabilité d'une équipe de l'ESJ Basket, tu deviens un ambassadeur du club. Tu véhicules l'image et les valeurs de l'ESJB et tu dois donc avoir un comportement irréprochable. Tu dois être courtois en toute circonstance.

Tu endosses également le rôle d'éducateur et tu es responsable des joueurs(ses), qui te sont confié(e)s.

## **1 – Vis-à-vis de ton équipe, tu t'engages à :**

- Montrer l'exemple en portant une tenue adaptée pour les entraînements et à porter le polo du club lors des matchs.
- Être ponctuel, c'est à dire être là avant les joueurs(ses) et assidu aux entraînements.
- Prévenir ton responsable en cas d'absence et trouver une solution de remplacement.
- Parler correctement et avec respect aux joueurs(ses) et veiller qu'il en soit de même au sein de l'équipe.
- Veiller à ce que chaque joueur(se) reçoive le même enseignement, une attention égale et un soutien adapté à ses besoins.
- Être positif, afin de développer la confiance de chaque joueur.
- Inculquer aux joueurs(ses) la philosophie du **RESPECT** des règles, des arbitres et officiels, des adversaires, des autres joueurs, des dirigeants, du matériel et du **FAIR-PLAY SPORTIF**, c'est-à-dire rester modeste dans la victoire et digne dans la défaite.

## **2 - Participer à la vie du club :**

- L'entraîneur se doit d'inciter et d'accompagner les joueurs(ses) dans la participation aux différents rôles sociaux du club (rangement du matériel, arbitrage, table de marque, événements).
- Lorsque son équipe est désignée, il est responsable de la mise en place des arbitrages, des tables de marque du week-end, auxquels il participe également.

## **3 – Missions**

- Il doit organiser, avec un dirigeant, en début de saison, une réunion de parents pour leur expliquer le déroulement de la saison sportive et trouver un responsable d'équipe (RE).
- Il doit établir un projet sportif en accord avec son responsable technique. Il fait des bilans réguliers avec les joueurs.
- Il tient à jour une fiche de présence aux entraînements et matchs (U9 et U11 obligatoire).
- Il assiste aux réunions d'entraîneurs organisées par la commission technique.
- Il aura à cœur de se perfectionner et devra participer aux sessions de revalidation organisées par le Comité ou la Ligue.

## **4 - Discipline**

- S'il rencontre des problèmes, lors de la saison sportive, avec les joueurs(ses), parents ou un autre membre licencié du club, il doit en aviser la commission technique le plus rapidement possible.
- Il ne peut décider seul de la sanction à l'encontre d'un licencié et devra se faire épauler par la commission technique. En cas de récidive ou de faits graves, la commission de discipline sera saisie.
- Si au cours d'un match, il se voit attribuer une faute technique ou disqualifiante, il est responsable pécuniairement de l'amende. (1<sup>ère</sup> FT ou FD, 30€; 2<sup>ème</sup> FT ou FD, 75€; 3<sup>ème</sup> FT ou FD, 150€; 4<sup>ème</sup> FT ou FD, 150€; 5<sup>ème</sup> FT ou FD, 300€)  
A partir de la 2<sup>ème</sup> FT ou FD, convocation par les dirigeants du club, dont le responsable de la commission de discipline. A partir de la 3<sup>ème</sup> FT ou FD convocation à la Ligue.

**En cas de non-paiement, une sanction pourra être envisagée.**